

N° DM/31/1.1/2023-40

Décision municipale relative au contrat d'étude, de contrôle et d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les achats de gaz naturel à conclure avec la société STUDEN

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la Collectivité doit remettre en concurrence son marché d'acheminement et de fourniture de gaz naturel,

VU le contrat d'Assistance à Maître d'Ouvrage présenté par la société STUDEN pour une mission d'aide et d'assistance aux achats de gaz naturel,

VU les termes du contrat précisant la nature des prestations proposées par la société STUDEN et fixant les modalités de sa mission d'accompagnement,

DECIDE d'accepter les termes de ce contrat et de le signer,

PRECISE que ce contrat est conclu jusqu'au 31 décembre 2027 et que le montant de cette mission s'élève à 9 000 euros H.T.,

PRECISE que les crédits seront prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 25 mai 2023
Le Maire, Didier CARLE,

Carle



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Publiée le :

Notifiée le :

CONTRAT D'ETUDE, DE CONTROLE ET D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE n° 30

► Entre le conseil : **Studen** 12 Place du Capitaine Dreyfus 68000 COLMAR

SAS au capital de 10000 € - RCS Colmar 911 196 970

► Et le client : **Ville de PERNES-LES-FONTAINES**

Place Aristide BRIAND 84210 PERNES-LES-FONTAINES SIREN 218 400 885

Article 1 • Définition de la mission

Le client confie au conseil une mission d'aide et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les achats de gaz naturel

Phase 1 - Analyse initiale – Définition des besoins

- Analyse approfondie des factures et contrats
- Historique des incidents de qualité et continuité
- Recherche des erreurs, omissions, inexactitudes
- Optimisation des contrats/coûts d'acheminement

Phase 2 – Mise en place d'un Accord-cadre

Assistance complète et accompagnement spécifique à tous les stades de la procédure à partir d'un calendrier défini.

- **Dossier de consultation** Elaboration et rédaction du cahier des charges, règlement de consultation, Contrat d'accord-cadre, CCAP, Allotissement, CCTP et annexes.
- **Appel d'offres** Analyse des offres reçues. Conformité. Tableau d'équivalence. Demande de précisions techniques, juridiques, économiques. Présentation du rapport détaillé.
- **Mise au point et optimisation du Contrat d'Accord-cadre.**
- **Formalités administratives** Aide et assistance complète/ Demande d'accès au réseau/Souscription des puissances/ Nominations du responsable d'équilibre/ Optimisation des composantes qualité et continuité

Phase 3 – Passation de tous les marchés subséquents pendant la durée de l'Accord Cadre

- **Aide et assistance** complète à l'élaboration des documents de consultation, Acte d'Engagement, lettre de Consultation et bordereau de prix.
- Analyse des offres des titulaires de l'Accord-cadre, conformité au dossier de consultation, demande de précisions techniques administratives et économiques. Recommandations.
- Présentation du rapport d'analyse à la Commission.
- Mise au point des marchés subséquents. Formalités administratives et réglementaires.

Phase 4 - Suivi et contrôle

- **Contrôle** des premières factures, fourniture et acheminement. Respect des modalités contractuelles et réglementaires, observations et conseils délivrés en temps réel.
- **Aide et assistance** dans les démarches à effectuer.
- **Veille réglementaire** Evolution des textes, des droits et des obligations avec mise en œuvre si nécessaire.

Fait à

Pour et au nom de Studen
représenté par Patrice DEMOLY,

Signature

Cachet

- **Veille tarifaire** pour vous informer de la bonne période de consultation et de reconduction d'un marché de fourniture.

Article 2 • PDL concernés

Les points de livraison Gaz naturel désignés par la ville de PERNES-LES-FONTAINES

Article 3 • Durée du contrat

Le contrat prend effet à la date de sa signature par les deux parties jusqu'au 31/12/2027. En cas de transfert de droits, cession, absorption ou fusion de l'une ou l'autre des parties, le contrat se poursuivra avec les ayants droit.

Article 4 • Autonomie du client

Le client conserve la pleine maîtrise de ses achats et peut refuser, par écrit, une recommandation du conseil. Dès lors que le client a pris une décision, il en assume la pleine responsabilité.

Le conseil apporte assistance au client dès que celui-ci donne son accord sur une ou plusieurs recommandations.

Article 5 • Honoraires de la mission :

5.1 Les honoraires forfaitaires sont fixés à 9 000€ HT (Neuf mille euros hors taxes), frais, débours et déplacements intégrés. Prix ferme non révisable.

Phase 1 : 1 400 €HT mille quatre cents €HT

Phase 2 : 4 600 €HT quatre mille six cents €HT

DCE : 3 400 €HT + Analyse des Offres : 1 200 €HT

Phase 3 : 3 000 €HT trois mille €HT

Jusqu'à 3 consultations incluses, possibles par marché subséquent

Phase 4 : ~~1400 €HT~~ mille quatre cents €HT - OFFERT

5.2 Le paiement s'effectue par dépôt de facture sur CHORUS PRO selon le calendrier ci-dessous :

Septembre 2023 : 6 000 €HT Septembre 2024 : 1 000 €HT

Septembre 2025 : 1 000 €HT Septembre 2026 : 1 000 €HT

Article 6 • Envoi des documents

Le client envoie régulièrement copies des documents nécessaires à la mission du conseil.

Article 7 • Confidentialité

Les deux parties s'interdisent toute communication, même partielle, auprès de tiers, des informations et documents relatifs à la mission.

Le

Accepté pour et au nom du client

représenté par
Fonction

Signature

Cachet